

SPCHDT/CSTPFO
Tél. 40 48 62 24
☎89 73 30 06
cstp-fo@cht.pf

S.P.S.I.S.L.V
☎87 25 47 02

K.T.P.H
☎87 71 75 00

Pirae, le 17 février 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

RAS LE COCOTIER !

VACCINATION OBLIGATOIRE : 1 dose, 2 doses, 3 doses... combien d'autres doses encore !

OBLIGATION D'UN SCHEMA VACCINAL QUI NE CESSE DE SE COMPLETER SINON SANCTION FINANCIERE !

PEUR du COVID, **PEUR** d'attraper le virus, **PEUR** de contaminer sa famille, ses amis et ses collègues de travail, **PEUR** d'être oublié, **PEUR** de sortir, **PEUR** d'être malade, **PEUR** de voir mourir les siens, **PEUR** de mourir, **PEUR** de perdre son travail, **PEUR** de ne plus pouvoir prendre soins de sa famille, **PEUR** au point de perdre confiance en soi, **PEUR D'AVOIR PEUR !**

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* »

Des mesures pour réduire le nombre de morts **mais qui ont multiplié les problèmes sociaux voire des déséquilibres mentaux !**

Des mesures d'économie pour diminuer la durée de séjour des patients, réduire les effectifs et matériels au sein des services et établissements de santé **au détriment de la qualité des soins !**

Des mesures qui ont découragé voire démobilisé les personnels de la santé !

Si certaines personnalités politiques y compris du gouvernement, pourtant en contact avec le public (ou alors ils ne rempliraient pas leurs rôles d'élus du peuple) sont et seront toujours exemptés de l'obligation vaccinale, **ALORS** l'amende doit être au franc symbolique pour les fonctionnaires, plus encore pour les personnels de santé qui risquent leur santé pour soigner TOUTE la population !

Si certains bénéficient de traitements de faveurs, **ALORS** attribuez les indemnités de sujétion spéciale aux personnels de la santé qui participent au parcours des soins, à hauteur des risques encourus pour la prise en charge des patients.

SI certains des plus hauts salaires de l'administration obtiennent des augmentations de revenus, **ALORS** augmentez le point d'indice et révissez les grilles indiciaires de **TOUS** les fonctionnaires !

Cette différence de traitement entre certains et les personnels de la santé est illégitime et intolérable.

Notre mission est de prendre soins des patients à condition d'être reconnu pour nos compétences et notre abnégation !

Le Pays ne peut pas prétendre ignorer la situation des fonctionnaires et surtout des personnels de la santé de la Polynésie française.

Quelle indécence et irrespect ! Cessez de nous accuser ! Cessez de nous leurrer et de leurrer la population ! Cessez de nous diviser !

La plupart des personnels de santé du Pays sont des fonctionnaires. Ne l'oublions pas. Le Président du Pays est le chef de l'administration.

Et on nous le répète souvent : les fonctionnaires doivent se taire et obéir ou démissionner. Eh bien maintenant, épuisés et indignés par ces injustices à répétition, ils démissionnent.

La **SANTE** des personnels de la santé est en **DETRESSE** !

La **SANTE** des patients et de la population est en **DANGER** !

Le navire « **SANTE** » de la Polynésie de la Française coule et se meure...

Des « **MERCI** » du Pays, nous n'en voulons plus ! Seuls comptent les remerciements des patients et de leurs proches !

Des « **PHOTOS, MEDAILLES...** », nous n'en voulons plus ! Seuls comptent le paiement des heures réellement effectuées et des indemnités qui les accompagnent, y compris des travaux pendant les astreintes et les jours fériés.

Ainsi que la promotion professionnelle, la formation, l'évolution de nos carrières.
